ARCHITECTE DES SYSTEMES D'INFORMATION - REFERENTIELS

Article L6113-1
« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un référentiel d'activités qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un référentiel de compétences qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un référentiel d'évaluation qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

Bloc de competences	Competences concernees
Bloc 1 : Recueillir les besoins utilisateurs d'un système informatique et les traduire en stratégie technique (Tronc commun)	**C1-C5**
Bloc 2 : Piloter un projet d'architecture d'une solution numérique (Tronc commun)	**C6-C9**
Bloc 3 : Construire une architecture "edge computing" ou "cloud natif" (Spécialisation "système et réseau")	**C10-C16**
Bloc 4 : Conduire le développement d'une application logicielle (Spécialisation "logicielle")	**C17-C23**
Bloc 5 : Concevoir une architecture pour l'infrastructure d'un système d'information (Tronc commun)	**C24-C35**

Modalités d'évaluation :

En formation, les compétences sont évaluées au travers de six épreuves principales couvrant l'ensemble du référentiel : étude de cas, dossier technique, projet, cas pratique et soutenance.

Lorsqu'une épreuve comporte une production collective, elle est complétée par des livrables nominatifs, des traces d'activité, une présentation individuelle ou une grille de positionnement permettant d'individualiser l'acquisition des compétences. Lorsqu'une compétence porte sur une interface, un support, une documentation ou un service exposé à des usagers, les exigences d'accessibilité numérique sont intégrées aux attendus d'évaluation.

En VAE, l'évaluation s'appuie sur un dossier de preuves et un entretien avec un jury de professionnels fondé sur les compétences effectivement mobilisées.
Les modalités d'évaluation prévoient les adaptations nécessaires pour garantir l'accessibilité des épreuves et la prise en compte des situations de handicap.

Modalités d'acquisition de la certification :

L'obtention de la certification professionnelle complète est accordée aux candidats ayant satisfait l'ensemble des conditions détaillées ci-dessous :

- Avoir validé les 3 blocs de compétences communs
- Avoir validé 1 bloc de compétences de spécialisation

Chaque bloc peut être validé de façon autonome.

A l'issue d'un parcours de VAE, la certification s'obtient par la validation cumulative des 3 blocs de compétences communs ainsi qu'un bloc de compétence de spécialisation sur la base d'un livret de preuves présenté oralement devant le jury.

BLOC 1 : Recueillir les besoins utilisateurs d'un système informatique et les traduire en stratégie technique. (Tronc commun)

REFERENTIEL D'ACTIVITES *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**REFERENTIEL DE COMPETENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**MODALITES D'EVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	**CRITERES D'EVALUATION**
A1.1 Recueil des besoins métier et utilisateurs d'un projet numérique Dans le cadre du cadrage d'un nouveau service numérique ou de l'évolution d'un système d'information, l'architecte SI recueille les besoins métiers, utilisateurs et techniques auprès des parties prenantes internes et externes. Réalisation d'une étude de marché et d'un benchmark des solutions et acteurs du périmètre Formalisation des usages, des contraintes et des attendus dans un cahier des charges incluant les exigences de sécurité et d'accessibilité numérique	C1 Évaluer les besoins des utilisateurs et des clients au moyen d'entretiens, d'analyses d'usage et d'une étude de contexte afin de les traduire en solutions techniques, en intégrant les exigences d'accessibilité numérique.	**E1 - Etude de cas (C1 à C5)** Projet réalisé en groupe, suivi d'une soutenance individuelle A partir d'un contexte d'entreprise intégrant les usages et les contraintes métiers, techniques et organisationnelles, le candidat analyse le besoin exprimé, formalise les exigences fonctionnelles, techniques et réglementaires associées (y compris en termes d'accessibilité numérique lorsqu'elles sont pertinentes), élabore et compare des scénarios d'évolution puis produit une étude de faisabilité exploitable pour la prise de décision.	L'analyse du besoin est formalisée. Elle met en évidence : ● les usages, parties prenantes et contraintes du contexte ● les besoins des utilisateurs et clients, y compris lorsqu'ils relèvent de l'accessibilité numérique ● les enjeux techniques et organisationnels à traiter
	C2 Formaliser les besoins des clients dans un cahier des charges technique afin de traduire la situation et le besoin en document technique.		Le cahier des charges est exploitable par une équipe technique. Il précise : ● le périmètre, les objectifs et les attendus du projet ● les exigences fonctionnelles, techniques, réglementaires et budgétaires ● les dépendances, hypothèses et conditions de réalisation
A1.2 Définition des besoins d'évolution du système d'information Dans le cadre d'une décision d'évolution du système d'information, l'architecte SI analyse l'existant, identifie les marges de transformation et prépare les arbitrages à soumettre aux directions métier et à la gouvernance . Analyse de l'existant, des besoins de l'entreprise et des impacts sur l'organisation Construction de scénarios d'évolution et d'une trajectoire de transformation du SI Rédaction d'une synthèse d'aide à la décision, appuyée par une cartographie et une étude de faisabilité	C3 Proposer des scénarios d'évolution du système d'information auprès des décideurs internes et externes en analysant l'existant, les marges de transformation et les options d'innovation afin d'éclairer les arbitrages stratégiques.		Des scénarios d'évolution du système d'information sont comparés. La recommandation : ● s'appuie sur une analyse de l'existant et des options envisageables ● explicite les avantages, limites et risques des scénarios ● justifie une trajectoire d'évolution cohérente avec les enjeux du contexte
	C4 Définir les besoins de l'entreprise et des utilisateurs en matière d'organisation et de systèmes d'information en formalisant les exigences fonctionnelles, y compris les exigences d'accessibilité numérique, en cohérence avec la politique RSE de l'entreprise, afin d'améliorer l'efficacité du fonctionnement interne.		Les besoins de l'entreprise et des utilisateurs sont synthétisés. La formalisation : ● relie le besoin métier aux exigences d'organisation et de système d'information ● intègre l'accessibilité numérique et les exigences de responsabilité de l'organisation ● met en évidence les impacts attendus sur le fonctionnement interne
	C5 Évaluer la faisabilité du projet en effectuant une étude de faisabilité et en réalisant une cartographie des ressources, dépendances et impacts nécessaires		L'étude de faisabilité est exploitable pour la décision. Elle présente :

	à sa réalisation (infrastructures, compétences des équipes, budget…).		● les ressources, dépendances et contraintes du projet ● les conditions techniques, humaines, budgétaires et organisationnelles de réalisation ● les principaux risques et points de vigilance à arbitrer

BLOC 2 : Piloter un projet d'architecture d'une solution numérique. (Tronc commun)

REFERENTIEL D'ACTIVITES *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**REFERENTIEL DE COMPETENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**MODALITES D'EVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	**CRITERES D'EVALUATION**
A2.1 Planification du projet d'architecture du système d'information Dans le cadre du lancement ou de la reprise d'un projet d'architecture, l'architecte SI structure la feuille de route, coordonne les ressources et définit le cadre opérationnel d'exécution. Planification des activités, des jalons et des dépendances du projet Évaluation des compétences disponibles, répartition des rôles et organisation de la collaboration Définition des outils, méthodes et indicateurs de pilotage en tenant compte des contraintes de sécurité, de conformité et d'accessibilité des échanges	C6 Piloter un projet informatique en coordonnant des équipes pluridisciplinaires, en définissant la roadmap, les indicateurs de suivi et les modalités de pilotage, et en s'adaptant aux éventuelles situations de handicap afin d'assurer la bonne exécution du projet.	**E2 Mise en situation professionnelle reconstituée (C6 à C9)** Projet fil rouge réalisé en groupe, suivi d'une soutenance individuelle Dans le cadre d'un projet de pilotage d'une architecture SI, le candidat organise le pilotage de son périmètre d'intervention au sein du projet, formalise les règles de travail, argumente les décisions prises, trace les arbitrages utiles à l'avancement du projet, et intègre les exigences d'accessibilité numérique lorsqu'elles concernent les supports, échanges ou livrables mobilisés.	La feuille de route de projet est exploitable. Elle contient : ● les objectifs, jalons, dépendances et indicateurs de suivi ● les rôles, contributions attendues et modalités de coordination ● les contraintes de sécurité, d'accessibilité et de qualité à respecter
	C7 Définir des bonnes pratiques, des procédures et des méthodes de déploiement de projets informatiques en s'appuyant notamment sur des méthodes agiles lorsqu'elles sont pertinentes afin d'harmoniser les méthodes de travail.		Les méthodes de travail sont définies et justifiées. Elles précisent : ● les pratiques, procédures et rituels retenus pour le projet ● les conditions d'utilisation éventuelle de méthodes agiles ● les règles permettant d'harmoniser le travail collectif
A2.2 Animation de la communication du projet d'architecture du système d'information Dans le cadre du pilotage courant du projet, l'architecte SI anime les échanges entre directions métier, équipes techniques et décideurs afin d'éclairer les arbitrages et d'aligner les choix de mise en oeuvre. Préparation et animation des réunions de travail et des restitutions intermédiaires Présentation argumentée des choix techniques, des risques et des décisions structurantes Adaptation des supports et des modalités d'échange aux interlocuteurs, y compris aux besoins d'accessibilité	C8 Argumenter les décisions prises dans le cadre du déploiement du projet en présentant les choix techniques et la stratégie de mise en oeuvre à sa hiérarchie afin de justifier leur pertinence au regard de la faisabilité du projet.		Les décisions prises sont argumentées de manière exploitable. L'argumentation : ● présente les choix techniques et de mise en oeuvre ● explicite leurs impacts sur la faisabilité, les risques et les ressources ● adapte le niveau de restitution aux interlocuteurs concernés
	C9 Rectifier les objectifs de développement initiaux en animant une réunion de travail collaborative, en répartissant la parole entre les participants, en adaptant les supports ou les moyens de communication selon les handicaps des participants,		Les arbitrages de pilotage sont traçables. Les éléments produits montrent : ● la préparation et l'animation des temps de travail utiles au projet

	pour harmoniser et d'arbitrer les prochaines étapes d'une roadmap.		● l'ajustement des objectifs ou priorités lorsque le contexte l'impose ● la prise en compte des conditions de participation et d'accessibilité des échanges

BLOC 3 : Construire une architecture "edge computing" ou "cloud natif". (Spécialisation "système et réseau")

REFERENTIEL D'ACTIVITES *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**REFERENTIEL DE COMPETENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**MODALITES D'EVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	**CRITERES D'EVALUATION**
A3.1 Pilotage du SI Dans le cadre de la conception, de l'évolution ou de la sécurisation d'un environnement technique, l'architecte SI définit les conditions de test, d'installation, de déploiement et de suivi de la solution. Analyse des besoins techniques, rédaction des protocoles et cadrage des environnements Définition de la roadmap de mise en oeuvre, détection des dysfonctionnements et qualification des risques Mise en place d'environnements isolés, de procédures de validation et de conditions de continuité de service	C10 Elaborer une politique de test et de mise en production d'un projet web et/ou mobile en définissant les scénarios de test, les environnements, les prérequis de déploiement et les critères de validation afin de garantir la conformité du projet au cahier des charges.	**E3 Mise en situation professionnelle reconstituée (C10, C11)** Projet réalisé en groupe, suivi d'une soutenance individuelle A partir d'un système ou service à concevoir, sécuriser ou faire évoluer, le candidat doit réaliser un dossier d'architecture technique (qualification des besoins techniques, formalisation de l'architecture cible) et doit définir une politique de test et de mise en production cohérente avec le projet.	La politique de test et de mise en production est formalisée. Elle précise : ● les scénarios de test, environnements et critères de validation ● les prérequis techniques et de sécurité nécessaires à la mise en production ● les conditions permettant de vérifier la conformité au cahier des charges
	C11 Analyser les besoins techniques d'un projet afin de définir l'architecture de services, les dépendances back-end et cloud, la documentation associée et la roadmap de mise en oeuvre nécessaire à sa réalisation.		L'architecture technique proposée est cohérente avec le besoin. Elle explicite : ● les services, dépendances back-end et composants cloud utiles au projet ● la documentation technique minimale attendue et la roadmap de mise en oeuvre ● les choix structurants au regard des contraintes du contexte

A3.2 Pilotage d'une équipe projet informatique Dans le cadre du développement et de l'industrialisation d'une solution numérique, l'architecte SI pilote l'équipe projet, l'organisation des tâches et l'amélioration continue de la performance applicative et opérationnelle. Développement de la solution, automatisation des déploiements et industrialisation des environnements	C12 Développer une solution scalable (qui alloue les ressources en fonction de la demande) dans le cadre du développement d'un nouveau projet informatique, en mobilisant lorsque pertinent des techniques d'automatisation ou d'IA assistée, afin de répondre à la demande des utilisateurs et d'optimiser les coûts.	**E4. Cas pratique (C12 à C16)** Projet réalisé en groupe, suivi d'une soutenance individuelle Dans le cadre de la mise en œuvre technique individuelle d'un composant ou service d'un système, le candidat développe une solution scalable, met en place les mécanismes d'industrialisation utiles, traite les questions de base de données et formalise les configurations ou scripts nécessaires au déploiement.	La solution développée répond à l'objectif de scalabilité. Elle démontre : ● une allocation des ressources cohérente avec la charge attendue ● des choix techniques ou d'automatisation justifiés ● une recherche de maîtrise des coûts et de robustesse
	C13 Mettre en œuvre des phases de tests et de recettes avant le déploiement en production en créant des environnements isolés afin de vérifier le bon fonctionnement du projet.		Les phases de test et de recette sont exploitables avant la production. Elles montrent : ● la mise en place d'environnements isolés de vérification

Mise en oeuvre des phases de test, benchmark qualité/performance et amélioration de la scalabilité Organisation du travail, répartition des tâches et coordination de l'équipe en charge du projet et de l'exploitation			● la validation des fonctions essentielles avant déploiement ● la traçabilité des critères de validation ou anomalies détectées
	C14 Concevoir et mettre en place des outils et des infrastructures de développement afin d'optimiser et d'industrialiser les travaux des équipes au sein d'une chaîne d'intégration et de déploiement continus.		Les outils et infrastructures d'industrialisation sont opérationnels. Ils permettent : ● l'automatisation des opérations utiles au développement ou au déploiement ● la reproductibilité des environnements et des traitements ● une utilisation compréhensible par les équipes concernées
	C15 Réaliser la mise à jour et l'optimisation d'une base de données en analysant son architecture, ses scripts et ses données afin d'en améliorer la performance logicielle et énergétique.		La démarche sur la base de données est techniquement fondée. Elle met en évidence : ● les choix d'architecture, scripts et opérations de mise à jour ● la préservation de la cohérence, de la sécurité et de l'intégrité des données ● les gains recherchés en performance ou en sobriété
	C16 Piloter l'uniformisation d'un parc informatique en identifiant les tâches à effectuer, en répartissant les actions à mener, en définissant les configurations et scripts nécessaires et en prenant en compte les éventuelles situations de handicap afin de garantir les mises à jour et la sécurité du parc informatique.		L'uniformisation du parc est pilotable. Les éléments fournis précisent : ● les tâches, configurations et scripts nécessaires ● la répartition des actions et les conditions de mise à jour ● la prise en compte de la sécurité et des situations d'usage particulières

BLOC 4 : Conduire le développement d'une application logicielle. (Spécialisation "logicielle")

REFERENTIEL D'ACTIVITES *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**REFERENTIEL DE COMPETENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**MODALITES D'EVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	**CRITERES D'EVALUATION**
A4.1 Réalisation de l'architecture d'un système d'information Dans le cadre d'une refonte, d'une montée en qualité ou d'une évolution d'architecture, l'architecte SI analyse l'existant, qualifie les écarts et formule des recommandations stratégiques argumentées. Réalisation de l'architecture cible, déploiement d'environnements isolés et pilotage de la démarche qualité Benchmark qualité/performance, analyse de pérennité et formalisation des recommandations Rédaction d'un cahier des charges fonctionnel et technique aligné avec les besoins métier, la sécurité et l'accessibilité numérique	C17 Piloter une démarche qualité dans le cadre du développement d'un projet informatique en déployant différents environnements de tests isolés pour vérifier que l'ensemble des demandes métiers du cahier des charges soient respectées.	**E5 Mise en situation professionnelle reconstituée (C17 à C23)** Projet réalisé en groupe, suivi d'une soutenance individuelle Dans le cadre d'un projet de développement applicatif incluant conception, tests, sécurité et mise en production, le candidat développe ou fait évoluer un service applicatif, qualifie sa qualité, formalise les choix d'architecture et intègre les exigences de sécurité, de déploiement et d'accessibilité numérique lorsque le service comporte des interfaces, contenus ou supports exposés à des usagers.	La démarche qualité du développement est démontrée. Elle repose sur : ● des environnements de test et de validation adaptés ● des preuves de conformité au cahier des charges ● une vérification de la robustesse, de la performance et de l'accessibilité lorsque le service comprend une interface ou un support exposé à des usagers
	C18 Conduire l'analyse de l'architecture logicielle existante dans le cadre de sa refonte afin de formuler des recommandations stratégiques assurant sa pérennité, sa maintenabilité, ses performances et son niveau d'accessibilité numérique.		L'analyse de l'architecture existante est exploitable. Elle comprend : ● l'identification des dépendances, limites et points de fragilité ● une trajectoire de refonte ou d'amélioration argumentée ● la prise en compte de la maintenabilité, des performances et de l'accessibilité lorsque pertinente
	C19 Superviser le cycle de vie d'une architecture logicielle en formalisant ses exigences fonctionnelles, ses environnements de mise en production et ses points critiques de maintenance afin d'en assurer la disponibilité et la sécurité dans le cadre d'une démarche de veille technologique.		Le cycle de vie de l'architecture logicielle est maîtrisé. Les éléments produits couvrent : ● les exigences fonctionnelles et environnements de mise en production ● les points critiques de maintenance, de disponibilité et de sécurité ● les choix à maintenir ou faire évoluer au regard de la veille
A4.2 Définition et mise en place d'une application web et mobile (front-end et back-end) Dans le cadre de la conception et de la mise en production d'une application web et mobile,	C20 Piloter la phase de conception d'un projet web et mobile en définissant les responsabilités, les technologies retenues et l'environnement de déploiement afin d'assurer une mise en oeuvre cohérente du projet.		La phase de conception du projet est cadrée. Le cadrage précise : ● les responsabilités et périmètres d'intervention ● les technologies retenues et l'environnement cible

l'architecte SI organise les responsabilités, définit l'environnement cible et sécurise les choix d'implémentation. Définition des compétences mobilisées, de l'environnement d'utilisation et de la politique de test et de déploiement Mise en production, gestion de l'identification, analyse des données et respect des règles de sécurité Intégration des exigences d'ergonomie, de responsive design et d'accessibilité numérique dès la conception			● les conditions permettant une mise en oeuvre cohérente du projet
	C21 Concevoir une politique de test, de déploiement continu et de mise en production d'un service applicatif en définissant les scénarios de vérification, les prérequis techniques et la démarche de mise en production afin d'en garantir la sécurité et la fluidité de déploiement.		La politique de test et de déploiement continu est exploitable. Elle précise : ● les scénarios de vérification et les prérequis techniques ● la démarche de mise en production et de sécurisation des déploiements ● les conditions de fluidité et de reprise de service
	C22 Elaborer un système d'identification fort en configurant des protocoles de sécurité web (SSL, hashage, JWT) dans le cadre du développement d'un site web afin de garantir la sécurité des utilisateurs.		Le système d'identification mis en oeuvre est cohérent avec le risque. Il démontre : ● l'utilisation de mécanismes d'authentification ou de protection adaptés ● la sécurisation des secrets, mots de passe ou jetons ● la protection des échanges et des accès utilisateurs
	C23 Analyser les contraintes et les règles liées à la sécurité d'un projet informatique en qualifiant les données sensibles, les obligations réglementaires et les mécanismes de protection afin de garantir l'intégrité des données traitées.		Les contraintes de sécurité du projet sont identifiées et traitées. Les éléments produits montrent : ● la qualification des données sensibles et obligations applicables ● le choix de mécanismes de protection adaptés ● la prise en compte de l'intégrité et de la sécurité des données traitées

BLOC 5 : Concevoir une architecture pour l'infrastructure d'un système d'information. (Tronc commun)

REFERENTIEL D'ACTIVITES *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**REFERENTIEL DE COMPETENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**MODALITES D'EVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	**CRITERES D'EVALUATION**
A5.1 Détermination d'une stratégie de supervision du SI Dans le cadre de l'exploitation courante du système d'information et de son maintien en condition opérationnelle, l'architecte SI conçoit une stratégie de supervision, de configuration et de détection des incidents.	C24 Établir une stratégie de configuration logicielle cohérente sur l'ensemble du parc en recueillant les besoins d'usage des utilisateurs, les cas d'utilisation du système d'information et les besoins d'accessibilité afin de garantir l'uniformité du service.	**E6 Mise en situation professionnelle (C24 à C35)** Projet réalisé en groupe, suivi d'une soutenance individuelle	La stratégie de configuration du parc est cohérente avec les usages. Elle précise : ● les besoins d'usage et cas d'utilisation à couvrir ● les règles de configuration, logiciels et services à maintenir ● les exigences d'uniformité et d'accessibilité du service

Recueil des besoins d'usage, cartographie du parc et définition des règles de configuration Déploiement des outils de supervision, détection des pannes et identification des attaques ou comportements anormaux	C25 Établir une stratégie de supervision en cartographiant l'ensemble du système d'information et en installant des logiciels de supervision afin de détecter les pannes du système d'information.	Dans le cadre d'une étude et mise en œuvre sur un périmètre d'infrastructure ou d'exploitation, le candidat formalise une stratégie d'exploitation du système d'information, met en place les dispositifs de supervision et de production, documente les procédures et analyse le fonctionnement du support, en intégrant les exigences d'accessibilité numérique lorsque pertinent.	La stratégie de supervision est exploitable. Elle montre : ● la cartographie du système d'information et des services critiques ● les outils et mécanismes de détection des pannes ● les conditions de remontée d'alerte et de surveillance
	C26 Déployer la supervision de la sécurité d'un système d'information pour surveiller les registres du système d'information et identifier les tentatives d'attaques et/ou d'intrusions pour déceler et arrêter l'auteur de l'attaque.		La supervision de la sécurité permet une détection exploitable. Elle couvre : ● les journaux, événements ou signaux de sécurité utiles à surveiller ● les modalités de détection d'activités suspectes ou d'intrusion ● les premières mesures de traitement ou d'escalade à engager
A5.2 Gestion des risques du système d'information Dans le cadre de la prévention des risques cyber et de la continuité d'activité, l'architecte SI organise la sensibilisation des utilisateurs, la veille d'évolution et l'anticipation des risques de production. Conception d'actions de sensibilisation à la sécurité du système d'information Veille technologique, réglementaire et opérationnelle Analyse des évolutions des solutions, des usages et des menaces Préparation des protocoles de mise en production, de continuité et de déploiement continu (CI/CD) Mise en place de protocoles d'installation et d'intégration des nouveaux collaborateurs	C27 Anticiper les attaques de phishing en réalisant des sessions de sensibilisation à la sécurité du système d'information et en diffusant les bonnes pratiques permettant de réduire les risques d'incident.		L'action de sensibilisation à la sécurité est exploitable par les utilisateurs. Elle explicite : ● les risques principaux, notamment liés au phishing ● les bonnes pratiques et comportements attendus ● les messages ou supports adaptés au public visé
	C28 Comparer les solutions d'architecture technique d'un système d'information en réalisant une veille technologique afin de garantir l'optimisation, la conformité et la prise en compte des exigences d'accessibilité numérique.		La veille comparative est structurée. Elle permet : ● de comparer plusieurs solutions d'architecture ou d'évolution ● d'évaluer leurs impacts sur la performance, la conformité et l'accessibilité ● de justifier une recommandation argumentée
	C29 Concevoir une stratégie de mise en production en analysant les évolutions des infrastructures informatiques, les accès nécessaires, les services critiques et les risques associés afin de sécuriser le passage en exploitation.		La stratégie de mise en production est sécurisée. Elle présente : ● les services, accès, dépendances et risques à prendre en compte ● les étapes de transition vers l'exploitation ● les mesures de sécurisation du passage en production
	C30 Déterminer le déploiement d'un plan de continuité de la production en mettant en place un protocole de développement et de déploiement continus (CI/CD) pour fluidifier et accélérer la mise en production et les migrations.		Le plan de continuité ou de déploiement continu est exploitable. Il précise : ● les mécanismes nécessaires à la continuité de service ● les conditions de déploiement, reprise ou migration ● la traçabilité des changements et responsabilités associées
	C31 Superviser les installations et les configurations des équipements informatiques lors de l'arrivée d'un		Le protocole d'installation et d'arrivée d'un nouveau collaborateur est opérationnel. Il couvre :

	nouveau collaborateur, en établissant un protocole d'installation garantissant une prise de poste conforme aux besoins et aux adaptations éventuellement nécessaires.		● les logiciels, droits, accès et paramétrages nécessaires ● les besoins liés au poste ou au profil d'usage ● la documentation utile à une prise de poste conforme
A5.3 Formalisation des procédures d'exploitation du système d'information Dans le cadre du maintien en condition opérationnelle et de sécurité du SI, l'architecte SI formalise les procédures, outille la surveillance et organise l'analyse des incidents afin de garantir la résilience de l'environnement de production. Détection des dysfonctionnements et des tentatives d'intrusion Rédaction de rapports, de documentation technique et de cartographies d'exploitation Déploiement d'outils de surveillance et analyse du fonctionnement du support	C32 Piloter les procédures permettant de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement de production en détectant des dysfonctionnements ou des tentatives d'intrusion pour mettre en place des outils de tolérance de panne.		Les procédures de surveillance de la production sont exploitables. Elles permettent : ● de détecter des dysfonctionnements ou tentatives d'intrusion ● de suivre les indicateurs utiles au maintien en condition opérationnelle ● de définir des mesures de tolérance ou de continuité adaptées
	C33 Orchestrer l'application des procédures qualité et sécurité des systèmes d'information en rédigeant et en mettant à jour une documentation technique conforme aux principes d'accessibilité numérique afin de garantir l'exploitabilité du système d'information.		La documentation qualité et sécurité est exploitable par les équipes. Elle comprend : ● les procédures et exigences techniques à respecter ● les règles de mise à jour et de maintien de la documentation ● les conditions d'accessibilité et de diffusion de ces contenus
	C34 Identifier les procédures techniques indispensables à l'exploitation du système d'information, à l'utilisation et à la sécurité des équipements informatiques en réalisant la cartographie applicative du système ou de la solution afin d'estimer la criticité des risques techniques et fonctionnels.		Les procédures techniques critiques sont identifiées et priorisées. Les éléments produits montrent : ● la cartographie applicative ou technique du périmètre ● l'identification et la criticité des risques techniques ou fonctionnels ● la collecte de données utiles à l'analyse, sans exposition de données personnelles inutiles
	C35 Évaluer le fonctionnement du support informatique auprès des clients en analysant les incidents, les besoins utilisateurs, les canaux de communication et les délais de résolution afin de décider d'un outil de gestion permettant de suivre et traiter les requêtes.		L'analyse du support informatique est exploitable pour décider. Elle met en évidence : ● les incidents, besoins utilisateurs, canaux et délais de résolution ● les limites ou points forts de l'organisation du support ● les critères justifiant le choix d'un outil de gestion, de suivi et la qualité d'accès aux canaux de support